

# La Sonde et Le Goujon de la MARNE

Mesdames , Messieurs,

Nous vous proposons une nouvelle session de formation dédiée aux nouveaux gardes-pêche particuliers bénévoles.

Cette formation est obligatoire pour obtenir un agrément préfectoral lors de la première demande. Les éventuels candidats seront amenés une fois l'attestation délivrée, à surveiller et préserver nos milieux aquatiques et leurs richesses piscicoles dans les années futures.

La formation des nouveaux gardes-pêche particuliers se déroulera sur 2 journées de 8 heures.

Voici les dates retenues pour cette session 2023 :

- Samedi 16 mars 2024, Module 1 : Notions juridiques, droits et devoirs du garde particulier.
- Samedi 4 mai 2024, Module 3 : Notions d'environnement et d'écologie, réglementation pêche (code de l'environnement).

L'obtention de ces deux modules est obligatoire pour prétendre à la fonction de garde-pêche particulier.

Si votre AAPPMA dispose de postulants souhaitant exercer cette fonction de garde-pêche particulier, nous vous invitons à compléter le bon de participation ci-joint et à le retourner à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique **pour le vendredi 1 mars 2024 au plus tard**.

Pour rappel il existe une liste d'incompatibilité au titre de l'exercice de garde-pêche particulier. En application de l'article 29-1 du Code de procédure pénale, ne peuvent être agréés comme garde-pêche *particulier* :

- Les personnes dont le comportement est incompatible avec l'exercice de ces fonctions, en particulier si elles ne remplissent pas les conditions de moralité et d'honorabilité requises (le casier judiciaire doit être vierge),
- Les personnes membres du conseil d'administration d'une AAPPMA,
- Les propriétaires ou titulaires des droits réels sur les propriétés gardées,
- Les fonctionnaires et agents auxquels sont attribuées par la loi certaines fonctions de police judiciaire (policier ; gendarme ; garde champêtre ; les ingénieurs, chefs de district et agents techniques des eaux et *forêts*).

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous afin de vous transmettre plus amples informations (lieu de formation, horaire, etc).

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien cordialement.